FORMATION COMPLEMENTAIRE (POST-PERMIS)

Informations importantes

La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entrainé une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Objectifs pédagogiques de la formation :

Mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes permet de rendre ses déplacement plus sûrs et plus responsables, tout en adoptant des choix de mobilité respectueux et citoyens.

Public concerné et Prérequis :

Conducteur volontaire souhaitant réduire sa période probatoire
Être titulaire d'un permis de conduire B depuis au moins 6 mois et, au plus, 12 mois
La formation complémentaire est déclarée par votre auto-école au préfet du département du lieu où se déroule au moins 8 jours avant la date prévue.

Compétences visées et résultats attendus :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes permettant de rendre ses déplacement plus sûrs et plus responsables, tout en adoptant des choix de mobilité respectueux et citoyens.

Module 1 : Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes (4 heures) :

- **Séquence 1.** Présentation de la formation : Durée : 10 minutes
- **Séquence 2.** Questionnaire d'auto-évaluation : Durée : 15 minutes
- **Séquence 3.** Constitution du groupe : Durée : 35 minutes
- **Séquence 4.** Traitement du questionnaire d'autoévaluation : Durée : 45 minutes
- **Séquence 5.** Perception des risques : Durée : 1 heure
- **Séquence 6**. Situations complexes : Durée : 1 heure 15 minutes

Module 2 : Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilités responsables (3 heures) :

- **Séquence 7.** Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Durée : 1 heure 45 minutes
- **Séquence 8**. Choix de mobilité: Durée : 1 heure
- **Séquence 9.** Bilan avec engagement : Durée : 15 minutes

Organisation de la formation :

Formation purement présentielle de 7 heures avec minimum réglementaire de 6 personnes

Méthodes et moyens pédagogiques utilisées :

- Méthodes active et participative adaptées en auto-école
- Méthode active avec ateliers de travail
- Salle de cours équipée de moyens multimédia
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires (si nécessaires)

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation orale ou écrite
- Exposé théorique
- Bilan de la prestation de circulation de la conduite accompagné de conseils en lien avec la conduite.
- Attestation de fin de formation réglementaire

Type de formation : continue

Référence de la formation : AE13

Durée : 7 heures de formation

Tarif : 100 € TTC

Agrément dans le département :

- **GARD** : 850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II – 30900 NIMES

Equipements :
Salles d'enseignements équipées de tableaux blancs, écrans, vidéoprojecteurs, multimédia, internet, véhicules « école » double commandes adaptés et réglementaires.

Accès aux locaux et salle de formation accessible aux personnes à mobilité réduite : nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité

Participant : 6 minimum

Modalités et délais d'accès (dates de formation, conditions d'inscription, devis, …) : Nous consulter ou visible sur notre site internet. Réponse max sous 48 heures.

L'inscription auprès de notre centre de formation peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place, et selon les modalités de prise en charge. (nous consulter).

LES +

- Acteur en sécurité routière et formations ce qui nous permet d'avoir une pédagogie adaptée
- Nous avons formé pendant des années les

Responsable de l'organisme de formation : Patrice FARRUGIA
Référent(s) formation de l'organisme : Sandra PONCE / Patrice FARRUGIA / Nicolas TORRES
Responsable pédagogique : Nicolas TORRES / Patrice FARRUGIA

FORMATION COMPLEMENTAIRE (POST-PERMIS)

Dispositif des suivis :

Feuille d'émargement individuelle, signée par le stagiaire et le formateur (pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle).
Bilan et engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe
Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.
Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques de l'enseignant, les méthodes et supports utilisés

Moyens humains :

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de son autorisation d'enseigner en cours de validité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités, possibilités, difficultés dans le suivi de cette formation.

Taux de satisfaction stagiaires année 2025 :

Taux de réussite :

86 % de réussite au 1er passage permis B
100 % de réussite au 2ème passage du permis B
Taux de satisfaction élèves : 74 %

Documents à nous produire :

- Un justificatif d'identité (pièce d'identité en cours de validité)
- copie recto / verso du permis de conduire
- Règlement ou accord de prise en charge

Contact :

Automobile Club - 850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II - 30900 NIMES
Tél : 04 66 04 01 62
Email : contact@automobileclub.fr
Site internet : www.automobileclub.fr
Siren : 775 913 700
N° déclaration d'activités : 91300127930
N° Agrément : E 19 030 0009 0 délivré par le Préfet du lieu de la formation.

Date : ..... / ..... / .....

Noms : ..... Prénoms : .....

Signature